



**Direction Générale Développement Décision n° 2022 - 1230**  
**Économique Responsable, Emploi, Innovation**  
**Europe et International (DGERI)**

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé.e de coordination finances et contractualisation à la Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International (DGERI)**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International (DGERI), un emploi de chargé.e de coordination finances et contractualisation, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Au sein de la Mission Appui Coordination de la Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International (DGERI) et sous l'autorité de la responsable de la cellule de gestion :

- Coordonner les procédures budgétaires et comptables des directions de la DGERI ;
- Assister les directions dans leur démarche de contractualisation (hors commande publique) et assurer une appui sur les projets complexes ;
- Contribuer au renforcement de la fonction finances, à l'animation et la diffusion d'une culture de gestion dans les directions.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20221110-2022\_1230DEC-AU 1  
Date de télétransmission : 14/11/2022  
Date de réception préfecture : 14/11/2022

A ce titre, plus particulièrement :

- Piloter l'élaboration et le suivi des budgets d'investissement et de fonctionnement de la DGERI:
  - Piloter la préparation et les différentes étapes du cycle budgétaire des budgets de la DGERI (Nantes métropole et Ville de Nantes) ;
  - Assurer l'actualisation de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) ;
  - Actualiser et optimiser les processus et les tableaux de bord de suivi financier ;
  - Superviser le suivi de l'exécution comptable effectué par les agents de la cellule de gestion
  
- Être en appui aux directions sur les démarches de contractualisation (hors commande publique) et assurer la gestion administrative et financière des délégations de service public, des baux, des conventions de co-financement et de partenariat
  
- Assurer un appui aux directions sur les projets complexes relevant de la fonction finances et contractualisation (station S, arbre aux hérons notamment)
  
- Accompagner le renforcement de la fonction finances et contractualisation, dans le cadre du projet de service de la mission appui & coordination
  - Faciliter l'acculturation des directions aux process budgétaires et comptables et l'animer
  - Contribuer à l'amélioration de l'offre de service aux directions sur la fonction Finance

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé.e de coordination finances et contractualisation à la Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International (DGERI) est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché, à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 10 NOV. 2022

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

